

Paris, le 20/06/2025

**Avis aux porteurs du FCP ALTUS  
FR0007445176**

ABN AMRO Investment Solutions informe les porteurs de parts du FCP **ALTUS** (ci-après le « Fonds » ou le « FCP ») de la modification suivante apportée à la documentation juridique du Fonds.

**1. Création d'une nouvelle catégorie de part :**

Création d'une nouvelle part de capitalisation « tous souscripteurs », dénommée part « B », dont le code ISIN est : FR0014010HW2. Pour plus de détail sur les caractéristiques de cette nouvelle part, nous vous invitons à consulter les documents réglementaires du FCP.

La part existante (FR0007445176) est en conséquence dénommée part « A » et devient « Tous souscripteurs, *destiné plus particulièrement à Neuflyze Vie* » (au lieu de « Tous souscripteurs »).

Nous vous précisons que cette modification est sans impact sur le profil de rendement/risque de votre FCP et qu'elle ne nécessite aucune démarche de votre part.

Ces modifications, qui ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entrent en vigueur à compter du 25 juin 2025.

Dans le prolongement de cette évolution, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du DIC du Fonds qui sont disponibles sur le site [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

**ABN AMRO Investment Solutions**